



Organisation de l'aviation civile internationale

## **NOTE DE TRAVAIL**

A36-WP/80

EX/28

24/8/07

**Rectificatif**

19/9/07

### **ASSEMBLÉE — 36<sup>e</sup> SESSION**

#### **COMITÉ EXÉCUTIF**

**Point 13 : Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) dans le cadre de l'approche systémique globale**

#### **VISION POUR L'AVENIR DE L'USOAP APRÈS L'ACHÈVEMENT DU CYCLE ACTUEL D'AUDITS (2005-2010)**

(Note présentée par les États-Unis)

#### **RECTIFICATIF**

Prière de remplacer l'Appendice à la note A36-WP/80 par le texte qui figure au verso.

## APPENDICE

### PROJET DE RÉSOLUTION SOUMIS À L'ADOPTION DE L'ASSEMBLÉE (36<sup>e</sup> SESSION)

#### APPLICATION D'UNE MÉTHODOLOGIE DE SURVEILLANCE CONTINUE POUR LE PROGRAMME UNIVERSEL OACI D'AUDITS DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ (USOAP) AU-DELÀ DE 2010

*L'Assemblée,*

*Considérant* que l'objectif premier de l'Organisation reste de veiller à la sécurité de l'aviation civile internationale à l'échelle mondiale,

*Considérant* que la promotion de l'application de normes internationales contribue à cet objectif,

*Rappelant* que, à sa 32<sup>e</sup> session ordinaire, l'Assemblée a décidé que soit créé un programme universel d'audits de supervision de la sécurité portant sur la réalisation par l'OACI d'audits de supervision de la sécurité réguliers, obligatoires, systématiques et harmonisés,

*Considérant* que le Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) répond avec succès au mandat confié à l'OACI par les Résolutions A32-11 et A35-6,

*Rappelant* que la responsabilité de la supervision de la sécurité incombe au premier chef aux États contractants, qui doivent continuellement revoir leurs moyens de supervision de la sécurité,

*Reconnaissant* la nécessité d'examiner la nature et la direction futures de l'USOAP après l'achèvement du cycle actuel d'audits en 2010,

1. *Exprime* ses remerciements au Secrétaire général pour le succès continu dans la mise en œuvre de l'approche systémique globale pour l'USOAP ;

2. *Charge* le Conseil d'apporter les modifications appropriées à l'USOAP afin d'incorporer des principes d'analyse des facteurs de risque pour la sécurité et de les appliquer sur une base universelle, après l'achèvement du cycle actuel d'audits en 2010, dans un rôle de surveillance continue consistant à évaluer constamment la conformité des États à leurs obligations de supervision ;

3. *Charge* le Conseil de veiller à ce que le rôle de surveillance continue, qui sera mis en œuvre dès la fin du cycle actuel d'audits en 2010, préserve comme éléments essentiels les dispositions clés relatives à la sécurité contenues dans l'Annexe 1 — *Licences du personnel*, l'Annexe 6 — *Exploitation technique des aéronefs*, l'Annexe 8 — *Navigabilité des aéronefs*, l'Annexe 11 — *Services de la circulation aérienne*, l'Annexe 13 — *Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation* et l'Annexe 14 — *Aérodromes* ;

4. *Demande* au Conseil de présenter à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée un rapport sur les plans globaux de mise en œuvre de cette nouvelle approche de réalisation des audits, qui doit commencer après 2010.

— FIN —